

# SOLIDARITÉS

## PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

### Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé (JORF n° 0193 du 23 août 2018)

NOR : SSAA1812297A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 451-1, R. 451-1, D. 451-28-1 à D. 451-28-10 et D. 451-41 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 335-5, L. 335-6, L. 613-5 et D. 612-32-2 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes du 3 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 mai 2018 ;

Vu l'avis de la 20<sup>ème</sup> commission professionnelle consultative de l'éducation nationale (secteurs sanitaire et social, médico-social) du 15 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 15 mai 2018 ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale du 25 mai 2018,

Arrêtent :

#### TITRE LIMINAIRE

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités définies à l'annexe I « Référentiel professionnel » du présent arrêté. Il est classé au niveau 2 de la nomenclature des niveaux de formation.

#### TITRE I<sup>er</sup>

##### ACCÈS À LA FORMATION

**Art. 2.** – Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

a) Être titulaire du baccalauréat ;

b) Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;

c) Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

#### TITRE II

##### CONTENU ET ORGANISATION DE LA FORMATION

**Art. 3.** – La formation comporte 1 450 heures d'enseignement théorique et 2 100 heures (60 semaines) de formation pratique.

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le contenu de chacun des domaines de formation est précisé à l'annexe II « Référentiel de formation » du présent arrêté.

**Art. 4.** – La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la durée totale obligatoire de la formation pratique est de 60 semaines (2 100 heures) Elle se déroule sous la forme de trois périodes de formation pratique :

- la première période de formation pratique d'au moins 8 semaines est suivie au cours des deux premiers semestres. Cette période peut être scindée en deux fois quatre semaines. Elle peut se dérouler sur deux sites qualifiants. La totalité de cette formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel éducateur spécialisé ;
- les deuxième et troisième périodes de formation pratique sont d'une durée totale de 52 semaines. Elles peuvent se dérouler sur deux ou trois sites qualifiants. Au moins les deux tiers de ces formations pratiques sont effectués auprès d'un référent professionnel éducateur spécialisé.

Ces formations pratiques, dont l'une peut être effectuée dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatives d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.

Les objectifs de la formation pratique sont précisés à l'annexe III « Objectifs des périodes de formation pratique » du présent arrêté.

Chaque formation pratique fait l'objet d'une convention établie entre l'établissement de formation, l'étudiant et le responsable de la formation pratique. Cette convention précise les modalités de déroulement de la formation pratique, ses objectifs, notamment en matière d'apprentissages professionnels, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat. Elle précise également les engagements réciproques des signataires en rapport avec le projet d'accueil des étudiants établi par le site qualifiant.

**Art. 5.** – À l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. À l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation.

Cet allègement peut porter sur la période de formation en établissement ou sur la période de formation pratique. Toutefois la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Pour les candidats n'ayant pas à valider les quatre domaines de compétences du diplôme, une période de formation pratique minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutifs de leur programme individualisé de formation. Cette période de formation pratique minimale est de 16 semaines (560 heures) pour chacun des deux premiers domaines de formation et de 8 semaines (280 heures) pour chacun des deux derniers domaines de formation. Les titulaires du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, du diplôme d'État d'assistant de service social, du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, sont dispensés des formations pratiques des deux derniers domaines de formation.

Quels que soient les domaines de compétences déjà validés par le candidat, cette période de formation pratique peut porter sur la mise en œuvre des compétences de l'ensemble des domaines de compétence du diplôme.

Le directeur ou le chef d'établissement de formation établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission mentionnée à l'article D. 451-28-5, un programme de formation individualisé au regard des allègements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie.

**Art. 6.** – Un livret de formation est établi par l'établissement de formation pour chaque étudiant. Il doit être conforme à l'annexe IV du présent arrêté. Il atteste du cursus de formation suivi tant en matière d'enseignement théorique que de formation pratique.

Il retrace l'ensemble des allègements de formation ainsi que des certifications partielles dont a bénéficié l'étudiant et comporte l'ensemble des appréciations portées sur l'étudiant par les membres de l'équipe pédagogique et les référents professionnels.

**Art. 7.** – Les établissements déclinent leur offre de formation en semestres et en unités d'enseignement, après avis de la commission pédagogique. Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement et les crédits européens sont capitalisables. La validation des unités d'enseignement et des crédits européens est prononcée par la commission pédagogique, sur la base d'un contrôle continu et régulier attestant de la progres-

sion de l'étudiant dans son parcours de formation en vue de l'obtention du diplôme. Les modalités de contrôle continu et régulier prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation, les crédits délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et il valide seulement le nombre de crédits qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme. Un processus dématérialisé de suivi des crédits acquis par chaque étudiant est mis en place.

L'organisation pédagogique de la formation en semestres, modules et crédits européens correspondants ainsi que les modalités de coopération prévues avec les établissements d'enseignements supérieurs français et étrangers sont détaillées au dossier mentionné au II de l'article R.451-2 du code de l'action sociale et des familles, au titre des pièces démontrant la capacité pédagogique de l'établissement de formation à assurer la préparation des candidats à l'obtention du diplôme d'État d'éducateur spécialisé.

À la demande de l'étudiant, les établissements de formation peuvent établir, en cours de cursus, une attestation descriptive du parcours suivi mentionnant, à titre indicatif, les crédits correspondant aux modules validés. Cette attestation doit être conforme à l'annexe VI « Attestation descriptive du parcours suivi » du présent arrêté.

Un supplément au diplôme conforme à l'annexe VII du présent arrêté est délivré par les établissements de formation aux titulaires du diplôme d'État d'éducateur spécialisé.

### TITRE III

#### ORGANISATION DES ÉPREUVES DE CERTIFICATION

**Art. 8.** – Le référentiel de certification est composé de quatre domaines de certification figurant à l'annexe V « Référentiel de certification ». Chacun des domaines est certifié, en totalité ou en partie, en cours de formation.

Ces épreuves comprennent :

Domaine de certification 1 - La relation éducative spécialisée :

- 1<sup>re</sup> épreuve : Présentation du parcours de formation ;
- 2<sup>e</sup> épreuve : Mémoire de pratique professionnelle

Domaine de certification 2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés :

- 1<sup>re</sup> épreuve : Étude de situation individuelle ou collective ;
- 2<sup>e</sup> épreuve : Projet éducatif spécialisé

Domaine de certification 3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle :

- 1<sup>re</sup> épreuve : Écrits professionnels ;
- 2<sup>e</sup> épreuve : Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles

Domaine de certification 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux :

- 1<sup>re</sup> épreuve : Analyse à partir d'une problématique territoriale ou partenariale ;
- 2<sup>e</sup> épreuve : Contrôle de connaissances sur les politiques sociales

Chaque domaine de certification est validé séparément. Pour valider chacun des domaines, le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine.

En application de l'article D.451-8 du code de l'action sociale et des familles, les domaines de compétences 3 et 4 du diplôme d'État sont considérés comme acquis par les titulaires du diplôme d'État d'assistant de service social, du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale. Ces titulaires sont dispensés des formations dans ces domaines et des épreuves de certification correspondantes.

**Art. 9.** – À l'issue de la formation, l'établissement de formation présente les candidats au diplôme et adresse au recteur d'académie, avant l'expiration de la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation dûment complété, accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation et des écrits relatifs aux formations pratiques ainsi que le mémoire de pratiques professionnelles en deux exemplaires.

La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation, attestée par le directeur ou le chef d'établissement.

Le jury établit la liste des candidats ayant validé les quatre domaines de certification du diplôme. Les lauréats obtiennent le diplôme d'État d'éducateur spécialisé. Dans les cas où le candidat n'a pas validé les quatre domaines de certification, le jury prend une décision de validation partielle du diplôme mentionnant les domaines certifiés.

#### TITRE IV

##### DISPOSITION DIVERSE

**Art. 10.** – Le modèle de dossier de demande d'ouverture de la formation mentionné à l'article R.451-28-3 du code de l'action sociale et des familles est défini en annexe VIII du présent arrêté.

#### TITRE V

##### DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

**Art. 11.** – I. – L'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé est abrogé à l'issue de la session d'examen 2020.

II. – Les formations entamées avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et la délivrance des diplômes d'État d'éducateur spécialisé jusqu'à la session d'examen 2020 restent régies par l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé.

**Art. 12.** – Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Art. 13.** – Les préfets de région et les recteurs d'académie, chanceliers des universités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 août 2018.

*La ministre des solidarités  
et de la santé,*  
AGNÈS BUZYN

*La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation,*  
FRÉDÉRIQUE VIDAL

*Nota.* – Les annexes au présent arrêté sont publiées au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité (BO santé 2018/08 du mois d'août : <http://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/bulletins-officiels/article/bulletin-officiel-sante-protection-sociale-solidarites>). Elles peuvent être consultées sur le site du ministère des solidarités et de la santé à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-du-travail-social/>.

## ANNEXE I

### RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL

#### 1 DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

L'éducateur spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion<sup>1</sup>.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique dans le respect de l'altérité. Il favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles. Il s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

#### Conditions d'exercice et modalités d'intervention

L'éducateur spécialisé intervient dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion.

Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande des personnes accompagnées.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il est amené à organiser et/ou coordonner des projets et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives en interne ou dans le cadre de travail en partenariat. Il est en lien avec des partenaires et des réseaux d'acteurs du territoire.

L'éducateur spécialisé est en veille professionnelle et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention et partage ses analyses avec les acteurs concernés.

#### Rôle et fonctions

L'éducateur spécialisé travaille auprès d'enfants, adultes, familles et groupes en difficulté en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels il contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir.

L'éducateur spécialisé contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Il favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société.

Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle.

---

<sup>1</sup> Références : Code de l'action sociale et des familles : articles D.451-41 et D.451-41-1

L'éducateur spécialisé établit une relation éducative à partir de ses observations et de situations du quotidien dans des espaces institutionnels formels et informels.

Dans sa pratique, il adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il s'adapte à l'autre en se rendant disponible.

Il est amené à élaborer un accompagnement éducatif avec la personne ou le groupe dans une temporalité tenant compte des singularités, des aspirations et des potentialités de chacun.

Il s'inscrit dans un travail d'équipe avec laquelle il partage et analyse des hypothèses de travail adaptées aux besoins repérés.

Il conçoit, conduit, évalue des actions socio-éducatives dans le cadre de projets personnalisés, crée et met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies, propose des activités, des médiations et fait preuve de créativité.

Il émet des propositions pour l'analyse des besoins, l'évaluation et l'ajustement des orientations des politiques éducatives ou sociales menées dans les institutions avec lesquelles il travaille dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

### **Public concerné et champs d'intervention**

#### **Public**

Enfants, adolescents, adultes, familles et groupes en situation de vulnérabilité ou de handicap...

#### **Employeurs**

Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale),...

#### **Politiques sociales**

Protection de l'enfance, insertion, handicap, protection judiciaire de la jeunesse...

#### **Lieux d'intervention**

Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, foyers jeunes travailleurs, centres maternels, aide éducative en milieu ouvert, centres de prévention spécialisée, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, unités d'hébergement diversifiées, foyers maternels, établissements scolaires, instituts d'éducation motrice, instituts médico-éducatifs, établissements d'aide par le travail (ESAT), centres médico-psychopédagogiques (CMPP), services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), hôpitaux...

## **2 REFERENTIEL FONCTIONS/ACTIVITES**

### **Fonction : Etablissement d'une relation éducative**

#### **Description de la fonction**

L'éducateur spécialisé crée une relation de confiance avec les personnes à partir des situations du quotidien dans des espaces institutionnels formels et informels. Dans la rencontre, il adopte une posture d'accueil et d'écoute. Il facilite l'expression des personnes et de leur demande. Il analyse leur situation, repère leurs besoins et identifie leurs potentialités. Il questionne sa pratique et sa posture, à partir du vécu de la situation, par une analyse partagée en équipe.

#### **Activités de la fonction**

- Créer les conditions favorables à la rencontre.
- Instaurer une relation éducative avec la personne ou le groupe.
- Recueillir l'expression des personnes.
- Identifier les potentialités des personnes.
- Se saisir des opportunités du quotidien pour faire vivre la relation éducative.
- S'appuyer sur des temps d'échanges et des activités éducatives.

### **Fonction : Accompagnement éducatif de la personne ou du groupe**

#### **Description de la fonction**

L'éducateur spécialisé s'inscrit avec la personne ou le groupe dans un accompagnement éducatif. En prenant en compte la singularité de chacun, il favorise l'autonomie et la socialisation et contribue à permettre à chacun de trouver sa place au sein d'un collectif. Il vise à établir des repères et des règles dans la vie quotidienne des personnes. Il contribue au cheminement de la personne dans le respect de son histoire et de ses potentialités.

#### **Activités de la fonction**

- Mobiliser les ressources de la personne, de la famille ou du groupe et de l'environnement.
- Favoriser la participation de la personne à l'accompagnement éducatif.
- Animer le quotidien.
- Créer des espaces de disponibilité et des espaces de créativité.
- Exercer une fonction symbolique permettant la distinction des rôles et places dans une société.
- Accompagner et transmettre la connaissance, la compréhension et l'appropriation des règles sociales permettant à la personne ou au groupe de s'y inscrire en tant que citoyen.
- Créer les conditions pour la communication entre les personnes et dans le groupe.
- Accompagner la personne dans la construction de son identité et de sa singularité.

**Fonction : Conception, conduite et analyse d'une action socio-éducative au sein de l'équipe**

**Description de la fonction**

L'éducateur spécialisé conçoit, met en œuvre et évalue l'action socio-éducative.

Il inscrit sa démarche au sein d'une équipe pluridisciplinaire et/ou pluriprofessionnelle et en cohérence avec le projet institutionnel. Il mobilise la personne et son environnement dans l'élaboration des différents projets. Il partage et analyse avec l'équipe des hypothèses de travail pour élaborer le projet personnalisé, le conduire, l'évaluer et faire évoluer les actions au plus près des besoins des personnes.

Pour conduire l'action socio-éducative, l'éducateur spécialisé sollicite et mobilise le réseau et les partenaires nécessaires.

**Activités de la fonction**

- Soutenir la participation de la personne et de son environnement dans la construction de son projet personnalisé et dans le suivi des actions mises en place.
- Mettre en œuvre et suivre le projet socio-éducatif avec l'équipe.
- Assurer la coordination du projet.
- Evaluer avec l'équipe les actions menées dans le cadre du projet socio-éducatif.
- Communiquer et informer sur le projet socio-éducatif.
- Rédiger des écrits professionnels.
- Mobiliser un travail d'équipe, partenarial et de réseau.
- Contribuer à construire les ressources de l'équipe.

**Fonction : Veille professionnelle et transmission**

**Description de la fonction**

L'éducateur spécialisé inscrit son action éducative dans le respect et la mise en œuvre des droits fondamentaux de la personne. Il veille à maintenir et à développer ses connaissances concernant le contexte politique, économique et social en lien avec ses missions. Il prend appui sur une expérience partagée pour transmettre des pratiques ou des connaissances à ses pairs, aux futurs professionnels et aux acteurs de terrain.

**Activités de la fonction**

- S'impliquer dans une veille professionnelle sur l'évolution du champ social ou éducatif.
- S'informer, comprendre et connaître les politiques publiques.
- Actualiser ses connaissances du champ socio-éducatif dans une pluralité des références.
- Participer à une démarche d'évaluation en continu en lien avec le projet institutionnel.
- Transmettre et partager ses connaissances et sa pratique.
- Faire des propositions sur la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec les besoins repérés.



### 3. REFERENTIEL DE COMPETENCES

#### Domaine de compétences 1 : LA RELATION EDUCATIVE SPECIALISEE

##### Relation éducative dans l'accompagnement social et éducatif spécialisé

Compétences	Indicateurs de compétences
Accueillir la personne dans le respect de sa singularité et dans une démarche éthique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, construire et adapter un cadre favorisant un accueil de la personne dans sa singularité</li> <li>• Accueillir la personne dans sa singularité</li> <li>• Observer</li> <li>• Ecouter</li> <li>• Recueillir des informations ou des éléments pour comprendre la demande</li> </ul>
Instaurer une relation éducative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer du lien</li> <li>• Situer la relation dans un contexte</li> <li>• Se décentrer et mettre à distance ses représentations</li> <li>• Adapter sa posture professionnelle à la situation</li> <li>• Questionner son positionnement dans la relation</li> </ul>
Identifier et analyser les besoins, les attentes et les ressources de la personne ou du groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contextualiser les situations des personnes ou du groupe</li> <li>• Analyser les éléments recueillis</li> <li>• Observer, écouter pour développer une compréhension de la personne dans sa singularité</li> <li>• Comprendre les phénomènes dans la dynamique de groupe</li> <li>• Prévenir et repérer les situations à risque ou de maltraitance</li> </ul>
Développer une compréhension de la situation de la personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observer, analyser le contexte de vie de la personne</li> <li>• Identifier les ressources, les besoins, les attentes de la personne, de la famille, du groupe, de l'environnement social dans le cadre de l'accompagnement éducatif</li> <li>• Repérer et évaluer les situations d'urgence pour la personne</li> <li>• Identifier les situations à risques pour la personne</li> </ul>
Assurer une fonction d'étayage et de repère dans une dimension éthique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner du sens à ses actions et les expliciter</li> <li>• Reconnaître la personne comme acteur de la relation</li> <li>• Prendre en compte les éléments de contexte liés à la situation de la personne</li> <li>• Garantir et expliciter un cadre et des règles dans une démarche d'accompagnement et de coopération avec la personne ou le groupe</li> <li>• Garantir un cadre d'intervention sécurisant</li> <li>• Assurer une fonction de tiers</li> <li>• Comprendre les enjeux de la relation</li> <li>• Identifier et réguler son implication personnelle</li> <li>• Veiller à l'intégrité physique et psychique de la personne</li> <li>• Se situer comme personne référente</li> <li>• Partager les résultats de la veille</li> </ul>
Accompagner la personne dans la compréhension et	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmettre des règles de vie collective</li> <li>• Poser et soutenir le cadre de son intervention</li> </ul>

l'appropriation du cadre et des règles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une fonction de repère et d'étayage</li> </ul>
Contribuer au développement et au maintien de l'autonomie de la personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter la singularité et l'intégrité de la personne</li> <li>• Prendre en compte la singularité de la personne dans l'élaboration de son accompagnement</li> <li>• Prendre en compte la temporalité de la personne ou du groupe</li> <li>• Reconnaître les compétences, les potentialités et les difficultés de la personne</li> <li>• Identifier, comprendre et réguler son implication personnelle</li> <li>• Identifier et comprendre l'implication de la personne</li> <li>• Faciliter la capacité d'agir de la personne</li> <li>• Favoriser l'expression de la personne</li> </ul>
Accompagner à l'exercice de la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les situations d'apprentissage permettant de s'inscrire dans la société</li> <li>• Être garant du respect de la dignité de la personne</li> <li>• Soutenir les personnes dans l'exercice de leurs droits individuellement et collectivement</li> <li>• Veiller au respect de la place de chacun dans le groupe</li> <li>• Accompagner la personne à se situer dans son environnement</li> <li>• Favoriser la compréhension des rôles et places des différents acteurs de la société</li> <li>• Organiser des actions permettant la compréhension des rôles et places des différents acteurs de la société</li> </ul>

### Cadre de l'accompagnement social et éducatif spécialisé

Compétences	Indicateurs de compétences
Organiser le cadre adapté à la rencontre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser l'espace où la rencontre a lieu</li> <li>• Se rendre disponible à l'expression de la personne et à sa demande et ses besoins</li> <li>• Se présenter et présenter le cadre de sa mission</li> <li>• Aménager la rencontre en fonction des personnes, de la spécificité de la demande et des besoins</li> </ul>
Se saisir des temps et espaces non formalisés pour permettre la rencontre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulser les dynamiques favorisant les activités éducatives</li> <li>• Donner du sens à l'activité ou au temps d'échange</li> <li>• S'adapter aux attentes et ressources des personnes ou du groupe</li> <li>• Mettre en place les activités adaptées aux besoins et aux objectifs</li> </ul>
Créer des espaces et des temps propices au travail éducatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recourir à des médiations éducatives de manière spontanée</li> <li>• Apporter une présence contenante dans les temps non formalisés</li> <li>• Se rendre disponible</li> <li>• S'adapter aux situations imprévues</li> <li>• Expliquer les choix des espaces et des temps non formalisés</li> </ul>
Utiliser le quotidien individuel et collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser le quotidien individuel ou collectif comme support à la relation éducative</li> </ul>

comme support à la relation éducative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner une dimension éducative au quotidien</li> <li>• Respecter et faire respecter les besoins d'intimité</li> <li>• Faire vivre le collectif</li> <li>• Créer des moments du quotidien dans une perspective éducative</li> <li>• Identifier dans le quotidien de la personne ou du groupe les éléments vecteurs d'un message éducatif</li> </ul>
---------------------------------------	---

**Participation et mobilisation des personnes**

<b>Compétences</b>	<b>Indicateurs de compétences</b>
Créer les conditions pour mobiliser les ressources de la personne, de la famille, du groupe et de l'environnement pour l'accompagnement éducatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-élaborer un projet individuel avec la personne</li> <li>• Prendre en compte l'environnement social et ses ressources</li> <li>• Mobiliser les ressources de l'environnement et du territoire</li> <li>• Repérer et mobiliser les potentialités de la personne</li> <li>• Repérer et mobiliser les ressources de la famille et du réseau de proximité</li> <li>• Repérer les difficultés et les freins de la personne, de la famille, de l'environnement dans le cadre de l'accompagnement éducatif</li> </ul>
Rechercher et soutenir la participation des personnes dans l'accompagnement éducatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-construire avec la personne son projet</li> <li>• Impliquer la personne dans l'accompagnement</li> <li>• Repérer et analyser les difficultés liées à la participation</li> <li>• Soutenir la personne dans sa capacité à s'exprimer et à agir</li> </ul>
Créer les conditions pour que la personne soit auteure de ses projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en considération les personnes dans leur singularité</li> <li>• Mettre à distance ses représentations</li> <li>• Faciliter l'expression des aspirations et le développement des potentialités des personnes</li> <li>• Créer des espaces et lieux à visée éducative</li> <li>• Soutenir la parole des personnes</li> <li>• Transmettre les informations permettant la prise de décision</li> <li>• Favoriser la prise de décision</li> </ul>
Favoriser l'expression des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir utiliser des techniques d'entretien et de recueil de la parole</li> <li>• Savoir concevoir et adapter des outils</li> <li>• Observer et écouter</li> <li>• Recueillir l'expression</li> <li>• Créer des conditions favorables à l'expression et soutenir la parole des personnes</li> <li>• Se saisir des outils de recueil de l'expression adaptée à la singularité des personnes</li> <li>• Savoir se décentrer et mettre à distance ses représentations</li> </ul>
Soutenir la personne dans l'accès à ses droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer la personne sur ses droits</li> <li>• Adapter son expression à son interlocuteur</li> <li>• Mobiliser les moyens individuels et collectifs pour la mise en œuvre des droits</li> </ul>
Favoriser le développement des capacités de la personne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer et construire des situations permettant le développement et le maintien des capacités de la personne</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Repérer et mobiliser les potentialités de la personne ou du groupe</li><li>• Repérer et respecter les déficiences, incapacités ou handicaps</li></ul>
Favoriser les interactions dans un groupe	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier et comprendre l'implication de la personne</li><li>• Animer, réguler un groupe</li><li>• Favoriser l'expression et la parole singulière de chacun</li><li>• Favoriser la communication au sein du groupe</li></ul>
Favoriser et soutenir les dynamiques collectives	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'expression et l'échange entre les personnes</li><li>• Mobiliser des techniques de communication</li><li>• Observer la dynamique des groupes</li><li>• Repérer les éléments de fonctionnement d'un groupe</li><li>• Faire respecter le cadre collectif et les personnes</li></ul>

**Domaine de compétences 2 : Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés**

<b>Compétences</b>	<b>Indicateurs de compétences</b>
Associer la personne au suivi des actions mises en place tout au long de son parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solliciter l'avis de la personne sur la mise en œuvre du projet et les éventuels ajustements</li> <li>• Rechercher l'adhésion ou le consentement de la personne</li> <li>• Prendre en compte l'implication de la personne</li> <li>• Valoriser les réalisations et soutenir les suites à envisager</li> </ul>
Créer les conditions de la participation de la personne dans les différentes étapes de l'accompagnement éducatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des outils de communication adaptés à la situation de la personne</li> <li>• Favoriser l'implication de la personne</li> <li>• Créer des espaces d'expression facilitant sa participation</li> <li>• Rechercher la validation puis l'adhésion au projet</li> </ul>
Observer, analyser et rendre compte des situations éducatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la réflexion sur les projets</li> <li>• Objectiver la situation</li> <li>• Observer</li> <li>• Analyser</li> <li>• Rendre compte</li> </ul>
Etablir un diagnostic socio-éducatif partagé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le contexte institutionnel et le cadre de ses missions</li> <li>• Recueillir des éléments permettant d'analyser la situation de la personne ou du groupe</li> <li>• Réaliser une synthèse pluriprofessionnelle pour établir un diagnostic socio-éducatif</li> </ul>
Co-construire avec la personne, ou son représentant, un projet d'accompagnement à partir d'une analyse partagée de la situation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir les besoins, les attentes, les difficultés et les questionnements de la personne</li> <li>• Appréhender la personne dans sa complexité et analyser sa situation</li> <li>• Soutenir la demande et l'expression des besoins de la personne</li> <li>• Définir ou ajuster les objectifs du projet d'accompagnement</li> <li>• Proposer différents supports d'expression de la personne</li> <li>• Rechercher l'adhésion ou le consentement de la personne</li> </ul>
Concevoir un projet socio-éducatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le cadre de sa mission et participer à l'élaboration du projet socio-éducatif en équipe</li> <li>• Utiliser la méthodologie de projet</li> <li>• Poser des hypothèses d'actions éducatives en fonction d'un diagnostic socio-éducatif</li> </ul>
Concevoir et mettre en œuvre l'animation du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer le quotidien à partir de l'analyse des besoins de la personne ou du groupe</li> <li>• Contribuer au respect de chacun au sein du collectif</li> <li>• Contribuer à faire vivre la relation dans la vie quotidienne</li> <li>• Articuler les règles collectives avec les espaces et le temps de la personne</li> <li>• Respecter les rythmes de la personne et ses attentes</li> <li>• Adapter les moments et le cadre du quotidien à la personne, aux problématiques singulières</li> <li>• Articuler son action au quotidien avec celle de l'équipe</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'inscrire dans une démarche participative</li> <li>• Prévenir et régler des dysfonctionnements dans un collectif</li> <li>• Utiliser les techniques de gestion de conflit</li> </ul>
Mettre en œuvre une intervention socio-éducative individuelle ou collective	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir et animer des activités de groupe</li> <li>• Contribuer à l'épanouissement de l'individu au sein du collectif</li> <li>• Favoriser l'appropriation des espaces de créativité</li> <li>• Utiliser le temps du quotidien comme un support à la rencontre et à la créativité</li> <li>• Développer sa créativité, son inventivité dans la relation éducative</li> <li>• Stimuler la créativité de la personne</li> <li>• Choisir un espace adapté au(x) besoin(s)</li> </ul>
Mettre en œuvre le suivi du projet socio-éducatif et évaluer les effets des actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire des espaces d'échange et de coopération</li> <li>• Participer à des instances d'échange et de coopération</li> <li>• Définir des critères et des indicateurs adaptés à la nature des actions menées</li> <li>• Elaborer des outils d'évaluation dans un cadre collectif</li> <li>• Rechercher et prendre en compte les analyses des différents acteurs intervenant dans le projet</li> <li>• Réajuster les actions menées</li> <li>• Intégrer l'évaluation dans une démarche globale de projet</li> </ul>
Réajuster ses pratiques dans le cadre du projet socio-éducatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer avec l'équipe des modalités de suivi, de régulation et d'évaluation</li> <li>• Questionner le sens de l'action pour réajuster ses pratiques</li> <li>• Partager et analyser les interactions des différents acteurs du projet socio-éducatif</li> <li>• Remettre en question une pratique et l'adapter aux situations</li> </ul>

**Domaine de compétences 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle**

<b>Compétences</b>	<b>Indicateurs de compétences</b>
S'inscrire dans un travail d'équipe et dans une dynamique institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le cadre de sa mission et participer à l'élaboration d'une stratégie d'équipe</li> <li>• Transmettre ses analyses à l'équipe</li> <li>• Confronter ses analyses</li> <li>• Coopérer avec d'autres professionnels</li> </ul>
Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet</li> <li>• Négocier et participer à des décisions</li> <li>• Repérer et s'appuyer sur les compétences de chacun</li> <li>• Favoriser les facteurs de cohésion autour de l'action socio-éducative</li> </ul>
Présenter un projet socio-éducatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager le sens de l'action</li> <li>• Articuler le projet socio-éducatif et le projet de service</li> <li>• Rechercher et soutenir la participation et l'adhésion des personnes dans la mise en œuvre du projet socio-éducatif</li> <li>• Favoriser l'appropriation collective du projet par tous les acteurs</li> </ul>
Elaborer, gérer et transmettre de l'information dans un cadre éthique et dans le respect des droits des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer, synthétiser et analyser l'information</li> <li>• Sélectionner et présenter les informations utiles et indispensables aux destinataires</li> <li>• Transmettre des informations dans le respect du cadre juridique</li> <li>• Produire des documents transmissibles à des tiers</li> <li>• Adapter la transmission d'informations à son interlocuteur</li> <li>• Garantir à la personne l'usage et la destination des informations la concernant</li> </ul>
Rédiger des écrits professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les différents types d'écrits et savoir les élaborer</li> <li>• Mettre en adéquation les types d'écrits, les objectifs visés et les destinataires</li> <li>• Rédiger des écrits adaptés aux destinataires par rapport aux situations</li> </ul>
Appréhender et mobiliser l'environnement numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser les outils bureautiques et numériques</li> <li>• Utiliser différents modes de communication pour partager l'information dans le respect des personnes et du cadre réglementaire</li> <li>• Exercer une veille sur les usages numériques</li> </ul>
Représenter le service, l'établissement, l'institution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se situer dans un service, un établissement, une institution et son projet</li> <li>• Se présenter et présenter son service, son établissement, son institution</li> <li>• Identifier la place du service, de l'établissement, de l'institution dans son environnement et sur le territoire</li> </ul>

**Domaine de compétences 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux**

Compétences	Indicateurs de compétences
Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre du projet socio-éducatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer sur le projet auprès des acteurs</li> <li>• Faciliter l'échange et la coopération entre les acteurs</li> </ul>
Construire et entretenir une relation partenariale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situer son action dans le cadre des missions du service, de l'établissement, de l'institution et de son projet</li> <li>• Identifier et situer les acteurs de l'environnement professionnel</li> <li>• Repérer et s'appuyer sur les compétences des partenaires et des acteurs du territoire</li> <li>• Coopérer avec les partenaires et les acteurs du territoire</li> <li>• Négocier et participer à des décisions</li> <li>• Constituer un réseau professionnel et partenarial et travailler avec lui</li> </ul>
S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir identifier les lieux ressources</li> <li>• Actualiser ses connaissances des politiques publiques et de leurs évolutions</li> <li>• Saisir les enjeux à l'œuvre dans les politiques publiques</li> <li>• Actualiser ses connaissances sur la législation et la réglementation dans les différents champs d'intervention</li> <li>• Diversifier son champ de connaissances et de références</li> <li>• Etayer son analyse par une conceptualisation dans une pluralité de références</li> <li>• Rechercher et partager l'information y compris en langue étrangère</li> </ul>
Contribuer à la réflexion, la formalisation et l'utilisation d'outils d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se situer dans une institution et son projet, dans une hiérarchie, dans une équipe</li> <li>• Réfléchir son action dans le cadre des missions du service, de l'établissement, de l'institution et de son projet</li> <li>• Participer aux instances permettant la réflexion sur l'action institutionnelle</li> <li>• Contribuer de sa place aux actions d'évaluation engagées</li> <li>• Participer à la création et à l'amélioration des outils d'évaluation</li> </ul>
Développer, partager ses connaissances professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une analyse critique de sa pratique professionnelle</li> <li>• Partager sa pratique professionnelle dans les espaces et lieux dédiés</li> <li>• Communiquer sur ses connaissances professionnelles</li> <li>• Transmettre des valeurs, connaissances et méthodes professionnelles et les traduire dans les pratiques</li> <li>• Rechercher et partager de l'information, y compris en langue étrangère</li> </ul>
Rendre compte de l'expérience de terrain pour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'analyse partagée de situations</li> <li>• Transmettre ses observations et argumenter ses analyses à</li> </ul>



aider à l'évaluation des dispositifs de politiques publiques et au respect des droits fondamentaux	partir de son domaine d'intervention <ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir la parole de la personne dans l'expression de ses besoins dans des instances décisionnelles</li><li>• Faire remonter les difficultés d'accès et d'application des droits fondamentaux</li><li>• Rédiger des écrits pour formaliser son expérience de terrain</li></ul>
--	--

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

- Domaine de formation 1 : La relation éducative spécialisée
- Domaine de formation 2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé
- Domaine de formation 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- Domaine de formation 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche »

- Les étapes de la démarche de recherche (question de départ, problématique, hypothèses de recherche, choix du terrain et de la méthodologie, retranscription des matériaux, analyse de contenu).
- Enquête de terrain et techniques de recueil des données (entretiens, observations, questionnaire, etc.).
- Techniques de recherches bibliographiques.
- Analyse des situations en s'appuyant sur un cadre théorique et des concepts.
- Réflexivité sur la démarche de recherche et auto-analyse de sa pratique et de sa place de professionnel.

Domaine de formation 1 : La relation éducative spécialisée – 500 heures			
Connaissances théoriques		Méthodologie de l'intervention professionnelle	Positionnement professionnel
Unités de formation	Contenus de formation	Contenus de formation	Contenus de formation
Histoire du travail social et de l'éducation spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'approche sociohistorique du travail social</li> <li>• L'Éthique et valeurs du travail social</li> <li>• L'évolution du travail social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodes et techniques d'observation</li> <li>• Méthodes et techniques d'entretien</li> <li>• Méthodologie de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'une posture éthique</li> <li>• Analyse des pratiques professionnelles et réflexivité</li> <li>• Positionnement dans les situations à risques ou d'urgences</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fondements de l'action éducative</li> <li>• Le métier d'éducateur spécialisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modalités d'accueil</li> <li>• Démarche d'instauration de la relation éducative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La référence éducative</li> </ul>
<p><b>La relation éducative</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les courants pédagogiques</li> <li>• Ethique et fonction éducative</li> <li>• La clinique dans la relation éducative</li> <li>• Les médiations éducatives</li> <li>• Le quotidien dans la relation éducative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de la vie collective</li> <li>• Techniques de médiation éducatives</li> <li>• Démarches créatives</li> <li>• Récits éducatifs</li> <li>• Techniques de recherche documentaire et de veille professionnelle</li> </ul>	
<p><b>La personne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le processus de développement de la personne tout au long de la vie</li> <li>• Le développement psychoaffectif de l'enfant et de l'adolescent</li> <li>• La protection de l'enfance</li> <li>• La construction identitaire</li> <li>• La notion de genre</li> <li>• L'altérité</li> <li>• Les parcours et trajectoires</li> </ul>		
<p><b>La personne et le groupe</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les phénomènes de groupe</li> <li>• La personne et ses groupes d'appartenance</li> <li>• La famille</li> <li>• La dynamique de groupe, la régulation, la médiation</li> <li>• L'individu dans le groupe</li> </ul>		

<p><b>Individus, groupes, société</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le processus de socialisation, d'insertion, d'intégration et d'inclusion</li> <li>● Les représentations sociales</li> <li>● Les reproductions sociales</li> <li>● Les espaces de socialisation</li> <li>● L'interculturalité</li> <li>● La citoyenneté</li> <li>● L'accès aux droits</li> <li>● Les conditions de la participation de la personne ou du groupe à la vie sociale</li> <li>● Les phénomènes de violence</li> <li>● Les violences faites aux femmes</li> </ul>		
<p><b>Les problématiques spécifiques des publics concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les phénomènes de discrimination, les facteurs de vulnérabilité et les processus d'exclusion</li> <li>● Les phénomènes de maltraitance</li> <li>● Les conduites à risque</li> <li>● Les situations de handicap</li> <li>● Les troubles du spectre autistique</li> <li>● La maladie mentale et les troubles psychiques</li> </ul>		

Domaine de formation 2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé – 400 heures			
Connaissances théoriques		Méthodologie de l'intervention professionnelle	Positionnement professionnel
<b>Unités de formation</b> <b>Les supports et cadres du projet socio-éducatif spécialisé</b>	<b>Contenus de formation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'éthique du projet</li> <li>● Les types de projets et leur articulation</li> <li>● L'évaluation du projet socio-éducatif</li> <li>● La réglementation et cadre institutionnel du projet</li> <li>● Les types d'adhésion au projet</li> </ul>	<b>Contenus de formation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Méthodologie d'élaboration de projet socio-éducatif et d'accompagnement éducatif</li> <li>● Méthodes et outils d'analyse d'un territoire et d'un contexte</li> <li>● Méthodes et outils de construction d'un diagnostic socio-éducatif</li> <li>● Méthodes et outils d'observation de la situation, observation clinique</li> <li>● Méthodes d'évaluation</li> <li>● Les outils de médiation dans le projet éducatif</li> <li>● Méthode de recherche documentaire et veille professionnelle</li> </ul>	<b>Contenus de formation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Elaboration d'une posture éthique</li> <li>● Analyse des pratiques professionnelles</li> <li>● Positionnement dans le projet éducatif et son analyse</li> </ul>
	<b>L'accompagnement de la personne et du groupe dans son projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La participation de la personne ou du groupe dans le projet</li> <li>● La place des familles et de l'environnement de la personne et ses ressources</li> <li>● La dynamique du projet</li> <li>● L'approche réflexive des projets éducatifs</li> <li>● La psychopédagogie</li> </ul>		

<b>Domaine de formation 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle – 300 heures</b>			
<b>Connaissances théoriques</b>		<b>Méthodologie de l'intervention professionnelle</b>	<b>Positionnement professionnel</b>
<b>Unités de formation</b>	<b>Contenus de formation</b>	<b>Contenus de formation</b>	<b>Contenus de formation</b>
<b>Théories de la communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modèles de communication et d'information</li> <li>• Le cadre réglementaire lié à la communication et au partage d'informations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodes et techniques rédactionnelles</li> <li>• Méthodes et techniques de communication orale</li> <li>• Méthodes et techniques de recherche de l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ethique de la communication</li> <li>• Droit des usagers</li> <li>• Secret professionnel dans la communication orale et écrite</li> <li>• Place du professionnel dans la communication dans le service, l'établissement et l'institution</li> <li>• Analyse de pratiques professionnelles, réflexivité</li> </ul>
<b>Communication en travail social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La communication professionnelle formelle et informelle</li> <li>• La circulation et le partage de l'information : traitement des données à caractère personnel</li> <li>• L'usage et les pratiques du numérique en travail social</li> <li>• L'usage et les pratiques du numérique des publics</li> </ul>		
<b>Le travail en équipe et la dynamique institutionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les organisations</li> <li>• Connaissance du rôle et de la place des différents professionnels</li> <li>• Le fonctionnement de l'équipe et ses enjeux</li> <li>• La compréhension des dysfonctionnements d'équipe</li> <li>• Les phénomènes de violences</li> </ul>		

	<p>institutionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La régulation des conflits</li> <li>● La dynamique d'échange et travail collectif</li> <li>● Les modalités de prise de décision et d'élaboration de projet</li> </ul>		
<b>Ecrits professionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les types d'écrits</li> <li>● La formalisation des écrits en travail social</li> </ul>		
<b>Les réunions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les types de réunion</li> <li>● L'analyse et le fonctionnement</li> <li>● Les instances professionnelles</li> </ul>		
<b>Langue vivante étrangère</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La communication en langue vivante étrangère dans le cadre professionnel</li> <li>● La compréhension d'un texte professionnel en travail social</li> </ul>		

<b>Domaine de formation 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – 250 heures</b>		<b>Positionnement professionnel</b>
<b>Connaissances théoriques</b>		<b>Méthodologie de l'intervention professionnelle</b>
<b>Unités de formation</b>	<b>Contenus de formation</b>	<b>Contenus de formation</b>
<p><b>Histoire, missions, fonctionnement des institutions du travail social</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'organisation administrative et politique de la France et de l'Europe</li> <li>● Les compétences des collectivités territoriales et des services de l'Etat</li> <li>● La protection sociale</li> <li>● La protection de l'enfance</li> <li>● Le cadre institutionnel, administratif, juridique et politique relatif à l'éducation spécialisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Posture éthique</li> <li>● Analyse des pratiques professionnelles, réflexivité</li> <li>● Positionnement professionnel dans les relations partenariales, institutionnelles, interinstitutionnelles et de réseaux</li> <li>● Positionnement professionnel dans la représentation du service, de l'établissement et de l'institution</li> </ul>
	<p><b>Contenus de formation</b></p> <p>Méthodologie de construction de projets multi-partenariaux et de réseaux</p> <p>Méthodologie de développement social</p> <p>Méthodes et outils d'analyse territoriale</p> <p>Méthodes et outils de formalisation de sa pratique professionnelle</p> <p>Méthodes et techniques de transmission et de partage de connaissances</p> <p>professionnelles, d'échanges de pratiques et de co-construction de connaissances partenariales</p> <p>Méthode de recherche documentaire et de veille professionnelle</p>	



<p><b>Histoires et évolutions des politiques sociales en France</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les politiques sociales, médico-sociales, éducatives, d'insertion professionnelle et judiciaire</li> <li>● Les acteurs et les institutions des politiques sociales et éducatives</li> <li>● Le cadre juridique de l'intervention de l'éducation spécialisée</li> </ul>		
<p><b>Partenariat et réseaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'approche territoriale des partenariats et des réseaux</li> <li>● Les partenaires publics et privés et leurs compétences</li> <li>● Les modalités de travail en réseaux</li> <li>● Les modalités de travail en partenariats</li> </ul>		

<p><b>Introduction au droit</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le droit de l'action sociale et des familles</li> <li>● Le droit de la santé publique</li> <li>● Le droit civil et pénal</li> <li>● Le droit du travail</li> <li>● Les droits des étrangers</li> <li>● La convention internationale des droits de l'enfant</li> </ul>		
<p><b>Les établissements, les services sociaux, médico-sociaux et les institutions de l'éducation spécialisée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les établissements et les services de l'action éducative, sociale et médico-sociale</li> <li>● L'analyse des organisations et des fonctionnements institutionnels</li> <li>● La culture d'institution, la culture professionnelle</li> <li>● Les acteurs institutionnels :</li> </ul>		

	<p>statuts, rôles, fonctions, enjeux, liens, places</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La coopération et médiation interinstitutionnelle en travail social</li> <li>● L'approche communautaire</li> <li>● L'approche interculturelle du travail social et éducatif</li> </ul>		
<p><b>Action éducative et territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La coopération et médiation interinstitutionnelle en travail social</li> <li>● L'approche communautaire</li> <li>● L'approche interculturelle du travail social et éducatif</li> </ul>		

ANNEXE III

OBJECTIFS DES PÉRIODES DE FORMATION PRATIQUE

1. Rappel de la volumétrie globale du parcours de formation

FORMATION THÉORIQUE	FORMATION PRATIQUE
1 450 h	2 100 h de formation pratique 60 semaines

2. Tableau récapitulatif de la formation pratique et de ses objectifs

Les périodes de formation pratique réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Elles contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION PRATIQUE	OBJECTIFS GÉNÉRAUX
<p>1<sup>re</sup> période de formation pratique : au moins 8 semaines à réaliser au cours des deux premiers semestres; Cette période peut être scindée en deux fois quatre semaines; Cette période peut se dérouler sur deux sites qualifiants La totalité de cette période de formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel ES</p>	<p>Les objectifs de cette première période de formation pratique sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une institution;</li> <li>- identifier les champs d'intervention de l'éducation spécialisée;</li> <li>- repérer les spécificités des publics accueillis ou accompagnés;</li> <li>- identifier les fonctions et activités de l'ES;</li> <li>- confirmer son projet professionnel.</li> </ul>
<p>2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> périodes de formation pratique d'une durée globale de 52 semaines. Ces périodes peuvent se dérouler sur un, deux ou trois sites qualifiants. Au moins deux tiers de ces périodes de formation pratique doivent être effectués auprès d'un référent professionnel ES. Il est fortement conseillé, sur la globalité de la volumétrie dédiée aux deuxième et troisième périodes de formation pratique, qu'un volume suffisamment conséquent soit prévu sur un même site qualifiant pour garantir la construction effective de la professionnalité.</p>	<p>La finalité de cette période de formation pratique est l'acquisition de compétences en lien avec le référentiel professionnel et la construction d'une identité et d'un positionnement professionnel. En mobilisant les connaissances théoriques dans les situations rencontrées sur le site qualifiant, cette période vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser les conditions de mise en œuvre du cadre de l'accueil et de l'accompagnement social et éducatif spécialisé;</li> <li>- identifier et analyser les besoins, attentes et ressources de la personne ou du groupe;</li> <li>- construire avec la personne ou le groupe un projet socio-éducatif spécialisé;</li> <li>- accompagner la personne et le groupe dans l'appropriation du cadre et des règles;</li> <li>- mobiliser les techniques pour créer les conditions nécessaires à la participation et à la mobilisation des personnes accompagnées;</li> <li>- s'inscrire dans un travail d'équipe pluri professionnel et pluridisciplinaire et identifier les relations fonctionnelles au sein de l'institution;</li> <li>- appréhender les enjeux et les logiques interinstitutionnelles et partenariales et de réseau sur un territoire donné;</li> <li>- rédiger des écrits professionnels dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes;</li> <li>- créer, utiliser des outils de communication interne et externes;</li> <li>- organiser une veille et en partager les résultats;</li> <li>- analyser sa pratique dans l'accompagnement social et éducatif spécialisé de la personne ou du groupe sur le site qualifiant;</li> <li>- s'inscrire dans une démarche réflexive.</li> </ul>

ANNEXE IV



**Livret de formation**  
**DESTINÉ AU JURY**

**Diplôme d'Etat**

**d'éducateur spécialisé**

**Etablissement de formation**

.....

**Nom du candidat** : .....

**Prénom(s) du candidat** : .....

Etablissement de formation :

Candidat :

## LE PRESENT LIVRET COMPREND

I- Identité du candidat

II- Informations complémentaires relatives au parcours du candidat et aux certifications antérieures

III- Présentation et organisation de la formation d'éducateur spécialisé

III- 1. Définition de la profession et du contexte d'intervention de l'éducateur spécialisé

III- 2. Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique

IV- Organisation et évaluation de la formation pratique

IV-1. Cadre général

IV-2. Evaluation

V- Evaluation des domaines de compétences par l'établissement de formation

DC1- La relation éducative spécialisée

DC2- Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés

DC3- Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle

DC4- Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

VI- Evaluation du parcours de formation de l'étudiant par l'établissement de formation

VII- Evaluation du parcours de formation par l'étudiant

Ce document est destiné au Président du jury d'examen sous couvert du directeur de l'établissement de formation.

**Bases juridiques** : La formation au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé est encadrée par les articles L. 411-1 à 411-6 et R.451-1 à D.451-8, D. 451-28-1 à D. 451-28-10, D.451-41 et D.451-41-1 du code de l'action sociale et des familles, et l'arrêté SSAA1812297A relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé .

Etablissement de formation :

Candidat :

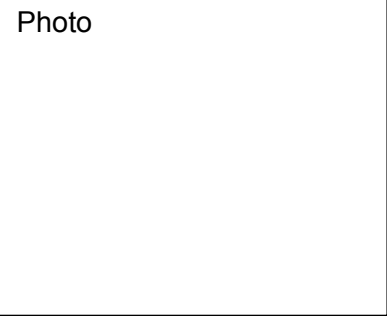
**I - Identité du candidat**

Nom du candidat :  
nom de naissance :  
nom d'usage :

Prénom(s) :

Naissance le :                            à :  
Pays :

Nationalité :



Diplômes obtenus :

Situation du candidat à l'entrée en formation :

- |                          |  |              |     |     |
|--------------------------|--|--------------|-----|-----|
| <input type="checkbox"/> | En recherche d'emploi                            | Rémunération | Oui | Non |
| <input type="checkbox"/> | Statut d'étudiant (université, filière) : .....  | Bourse       | Oui | Non |
| <input type="checkbox"/> | Formation initiale                               |              |     |     |
| <input type="checkbox"/> | Formation en cours d'emploi (formation continue) |              |     |     |
|                          | Adresse professionnelle (le cas échéant) :       |              |     |     |
| <input type="checkbox"/> | Autre :  |              |     |     |

Le candidat est présenté au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé par l'établissement de formation :

Modalités de préparation à l'examen du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé :

- Formation initiale
- Formation professionnelle continue

Date d'entrée en formation :

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur  
de l'établissement

Etablissement de formation :

Candidat :

**II - Informations complémentaires relatives au parcours  
du candidat et aux certifications antérieures**

Validation(s) de certification au titre de la possession d'un diplôme :

Préciser le diplôme et sa date d'obtention (joindre la copie de la notification ou du DE) : \_\_\_\_\_

- DC1
- DC2
- DC3
- DC4

Validation(s) de certification au titre d'une précédente présentation au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (joindre la copie de la notification) ou d'un autre diplôme de travail social (TS) de niveau II :

Préciser la date de présentation et la formation complémentaire suivie : \_\_\_\_\_

- DC1
- DC2
- DC3
- DC4

Validation des acquis de l'expérience (V.A.E.)

Précise la date de notification de la décision de V.A.E. (joindre la copie de la notification) : \_\_\_\_\_

- DC1
- DC2
- DC3
- DC4

Je soussigné(e)..... en qualité de  
directeur de l'établissement de formation

.....  
certifie que..... bénéficie des validations  
référéncées ci-dessus.

Allègement de formation

- Partiel - indiquer la nature et la durée de l'allègement :

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur  
de l'établissement



Etablissement de formation :

Candidat :

### III - Présentation et organisation de la formation d'éducateur spécialisé

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal :

Ville :

#### **III- 1. Définition de la profession et du contexte d'intervention de l'éducateur spécialisé**<sup>1</sup>

L'éducateur spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion<sup>2</sup>.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique dans le respect de l'altérité. Il favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles. Il s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

L'éducateur spécialisé intervient dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion.

Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande des personnes accompagnées.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il est amené à organiser et/ou coordonner des projets et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives en interne ou dans le cadre de travail en partenariat. Il est en lien avec des partenaires et des réseaux d'acteurs du territoire.

L'éducateur spécialisé est en veille et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention et partage ses analyses avec les acteurs concernés.

L'éducateur spécialisé travaille auprès d'enfants, d'adultes, de familles et de groupes en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels il contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir.

L'éducateur spécialisé contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Il favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société.

Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle.

---

<sup>1</sup> Arrêté SSAA1812297A, annexe I (extraits)

<sup>2</sup> Référence : Code de l'action sociale et des familles : articles D.451-41 et D.451-41-1

Etablissement de formation :

Candidat :

L'éducateur spécialisé établit une relation éducative à partir de ses observations et de situations du quotidien dans des espaces institutionnels formels et informels.

Dans sa pratique, il adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il s'adapte à l'autre en se rendant disponible.

Il est amené à élaborer un accompagnement éducatif avec la personne ou le groupe dans une temporalité tenant compte des singularités, des aspirations et des potentialités de chacun.

Il s'inscrit dans un travail d'équipe avec laquelle il partage et analyse des hypothèses de travail adaptées aux besoins repérés.

Il conçoit, conduit, évalue des actions socio-éducatives dans le cadre de projets personnalisés, crée et met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies, propose des activités, des médiations et fait preuve de créativité.

Il émet des propositions pour l'analyse des besoins, l'évaluation et l'ajustement des orientations des politiques éducatives ou sociales menées dans les institutions avec lesquelles il travaille dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

### **III-2. Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique**

<b>Formation théorique</b>	<b>Formation pratique</b>
1450 h	2100 h de formation pratique 60 semaines

Etablissement de formation :

Candidat :

## **IV - Organisation et évaluation de la formation pratique**

### **IV-1. Cadre général**

La formation pratique est un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel.

La formation pratique est effectuée sous la conduite d'un référent professionnel.

Une convention tripartite conclue entre le responsable du site qualifiant, le référent professionnel et l'établissement de formation précise les engagements réciproques des signataires en rapport avec le projet d'accueil établi par le site qualifiant.

La convention prévoit au minimum une visite de stage pendant la durée de la formation pratique.

Cette convention précise l'identité des parties concernées, les modalités règlementaires de déroulement et les objectifs de la période de formation pratique définis à partir du référentiel professionnel.

Une évaluation de la formation pratique est réalisée par le référent professionnel, au regard des objectifs définis et en lien avec le référentiel de compétences. Cette évaluation traduit l'évolution de l'étudiant dans l'acquisition et la mise en œuvre des compétences professionnelles dans un cadre éthique et du respect des personnes, des familles ou des groupes.

### **IV-2. Evaluation**

Les documents d'évaluation pour la durée de la formation pratique sont présentés ci-après.

Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation**

**Période de formation pratique d'au moins 8 semaines effectuée sur site(s) qualifiant(s) au cours des deux premiers semestres**  
*(document à dupliquer si la formation pratique a été effectuée sur deux sites)*

**Formation au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé**

**Cachet du site qualifiant**

**Cachet de l'établissement de formation**

**Nom et prénom de l'étudiant :**

Dates de la formation pratique : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Durée en heures et semaines : \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ semaines

Adresse du site qualifiant :

Nom du service :

Activités du service :

Nom, prénom et coordonnées du responsable du site qualifiant :

Nom, prénom et coordonnées du référent professionnel :

Qualité du référent professionnel (fonction et titre):

Etablissement de formation :

Candidat :

**Objectifs (à titre indicatif) de la période de la formation pratique prévus à l'annexe III de l'arrêté :**

- Appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une institution
- Identifier les champs d'intervention de l'éducation spécialisée
- Repérer les spécificités des publics accueillis ou accompagnés
- Identifier les fonctions et activités de l'éducateur spécialisé
- Confirmer son projet professionnel

**Précisions sur les objectifs retenus/complémentaires formulés après concertation avec l'étudiant au regard de son projet et avec le responsable du site qualifiant :**

Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation de la période de formation pratique par le référent professionnel :**

Le            à

Responsable du site qualifiant

Référent professionnel



Etablissement de formation :

Candidat :

**Objectifs (à titre indicatif) de la période de la formation pratique prévus à l'annexe III de l'arrêté :**

- Analyser les conditions de mise en œuvre du cadre de l'accueil et de l'accompagnement social et éducatif spécialisé
- Identifier et analyser les besoins, attentes et ressources de la personne ou du groupe
- Construire avec la personne ou le groupe un projet socio-éducatif spécialisé
- Accompagner la personne et le groupe dans l'appropriation du cadre et des règles
- Mobiliser les techniques pour créer les conditions nécessaires à la participation et à la mobilisation des personnes accompagnées
- S'inscrire dans un travail d'équipe pluri professionnel et pluridisciplinaire et identifier les relations fonctionnelles au sein de l'institution
- Appréhender les enjeux et les logiques interinstitutionnelles et partenariales et de réseau sur un territoire donné
- Rédiger des écrits professionnels dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes
- Créer, utiliser des outils de communication interne et externes
- Organiser une veille et en partager les résultats
- Analyser sa pratique dans l'accompagnement social et éducatif spécialisé de la personne ou du groupe sur le site qualifiant
- S'inscrire dans une démarche réflexive

**Précisions sur les objectifs retenus/complémentaires formulés après concertation avec l'étudiant au regard de son projet et avec le responsable du site qualifiant :**



Etablissement de formation :

Candidat :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the candidate to provide their name and the name of their training establishment.

Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation de la période de formation pratique par le référent professionnel :**

Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation de la période de formation pratique par l'étudiant :**

Empty box for evaluation of the practical training period by the student.

Le

à

Responsable du site qualifiant

Référent professionnel



Etablissement de formation :

Candidat :

**Objectifs (à titre indicatif) de la période de la formation pratique prévus à l'annexe III de l'arrêté :**

- Analyser les conditions de mise en œuvre du cadre de l'accueil et de l'accompagnement social et éducatif spécialisé
- Identifier et analyser les besoins, attentes et ressources de la personne ou du groupe
- Construire avec la personne ou le groupe un projet socio-éducatif spécialisé
- Accompagner la personne et le groupe dans l'appropriation du cadre et des règles
- Mobiliser les techniques pour créer les conditions nécessaires à la participation et à la mobilisation des personnes accompagnées
- S'inscrire dans un travail d'équipe pluriprofessionnel et pluridisciplinaire et identifier les relations fonctionnelles au sein de l'institution
- Appréhender les enjeux et les logiques interinstitutionnelles et partenariales et de réseau sur un territoire donné
- Rédiger des écrits professionnels dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes
- Créer, utiliser des outils de communication interne et externes
- Organiser une veille et en partager les résultats
- Analyser sa pratique dans l'accompagnement social et éducatif spécialisé de la personne ou du groupe sur le site qualifiant
- S'inscrire dans une démarche réflexive

**Précisions sur les objectifs retenus/complémentaires formulés après concertation avec l'étudiant au regard de son projet et avec le responsable du site qualifiant :**

Etablissement de formation :

Candidat :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the candidate to provide their name and the name of their training establishment.

Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation de la période de formation pratique par le référent professionnel :**

Etablissement de formation :

Candidat :

**Evaluation de la période de formation pratique par l'étudiant :**

Empty box for evaluation of the practical training period by the student.

Le                    à

Responsable du site qualifiant

Référent professionnel



Etablissement de formation :

Candidat :

**V - Evaluation du parcours de l'étudiant dans l'acquisition des compétences par  
l'établissement de formation  
Compétences visées prévues à l'annexe I de l'arrêté**

**DC1 : La relation éducative spécialisée**

**Relation éducative dans l'accompagnement social et éducatif spécialisé**

- Accueillir la personne dans le respect de sa singularité et dans une démarche éthique
- Instaurer une relation éducative
- Identifier et analyser les besoins, les attentes et les ressources de la personne ou du groupe
- Développer une compréhension de la situation de la personne
- Assurer une fonction d'étayage et de repère dans une dimension éthique
- Accompagner la personne dans la compréhension et l'appropriation du cadre et des règles
- Contribuer au développement et au maintien de l'autonomie de la personne
- Accompagner à l'exercice de la citoyenneté

**Cadre de l'accompagnement social et éducatif spécialisé**

- Organiser le cadre adapté à la rencontre
- Créer des espaces et des temps propices au travail éducatif
- Se saisir des espaces et des temps non formalisés
- Utiliser le quotidien individuel et collectif comme support à la relation éducative

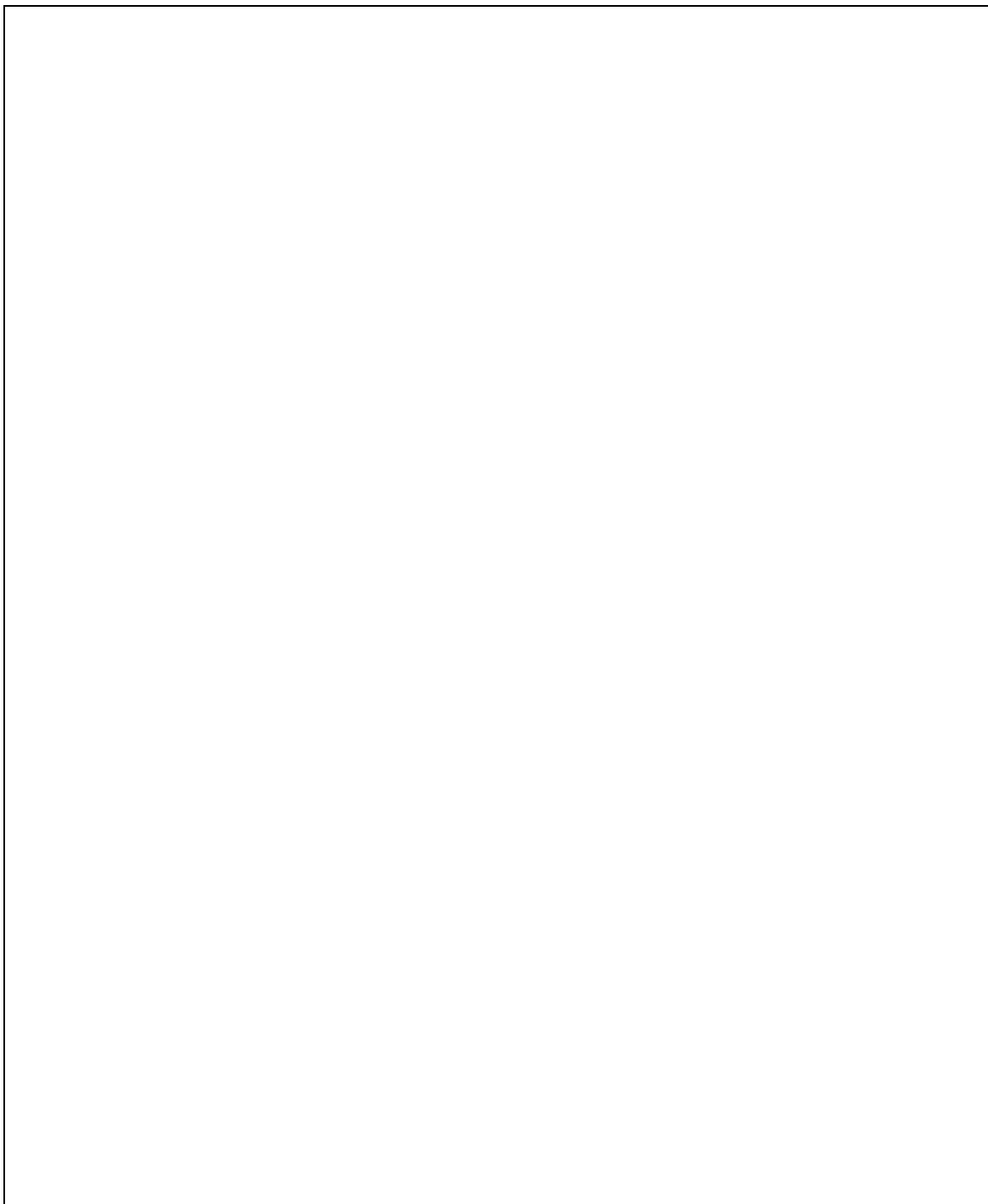
**Participation et mobilisation des personnes**

- Créer les conditions pour mobiliser les ressources de la personne, de la famille, du groupe et de l'environnement pour l'accompagnement éducatif
- Rechercher et soutenir la participation de la personne dans l'accompagnement éducatif
- Créer les conditions pour que la personne soit auteure de ses projets
- Favoriser l'expression de la personne
- Soutenir la personne dans l'accès à ses droits
- Favoriser le développement des capacités de la personne
- Favoriser les interactions dans un groupe
- Favoriser et soutenir les dynamiques collectives

**Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :**

Etablissement de formation :

Candidat :

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying the central portion of the page. It is intended for the candidate to provide details about the training establishment and their own information.

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :  
Date, signature et cachet de l'établissement de formation

Etablissement de formation :

Candidat :

**DC2 : Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés**

- Associer la personne au suivi des actions mises en place tout au long de son parcours
- Créer les conditions de la participation de la personne dans les différentes étapes de l'accompagnement éducatif
- Observer, analyser et rendre compte des situations éducatives
- Etablir un diagnostic socio-éducatif partagé
- Coconstruire avec la personne, ou son représentant, un projet d'accompagnement à partir d'une analyse partagée de la situation
- Concevoir un projet socio-éducatif
- Concevoir et mettre en œuvre l'animation du quotidien
- Mettre en œuvre une intervention socio-éducative individuelle ou collective
- Mettre en œuvre le suivi du projet socio-éducatif et évaluer les effets des actions menées
- Réajuster ses pratiques dans le cadre du projet socio-éducatif

**Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :**

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :  
Date, signature et cachet de l'établissement de formation

Etablissement de formation :

Candidat :

**DC3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle**

- S'inscrire dans un travail d'équipe et dans une dynamique institutionnelle
- Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative
- Présenter un projet socio-éducatif
- Elaborer, gérer et transmettre de l'information dans un cadre éthique et dans le respect des droits des personnes
- Rédiger des écrits professionnels
- Appréhender et mobiliser l'environnement numérique
- Représenter le service, l'établissement, l'institution

**Evaluation de la progression dans l'acquisition des compétences :**

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :  
Date, signature et cachet de l'établissement de formation

Etablissement de formation :

Candidat :

**DC4 : Dynamiques institutionnelles, partenariats et réseaux**

- Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre du projet socio-éducatif
- Construire et entretenir une relation partenariale
- S’informer et se former pour faire évoluer ses pratiques
- Contribuer à la réflexion, la formalisation et l’utilisation d’outils d’évaluation
- Développer, partager ses connaissances professionnelles
- Rendre compte de l’expérience de terrain pour aider à l’évaluation des dispositifs de politiques publiques et à la mise en œuvre des droits fondamentaux

**Evaluation de la progression dans l’acquisition des compétences :**

Evaluation réalisée par (nom et qualité) :  
Date, signature et cachet de l’établissement de formation

Etablissement de formation :

Candidat :

**VI - Evaluation du parcours de formation de l'étudiant  
par l'établissement de formation**

Cette partie est à compléter par un formateur membre de l'équipe pédagogique au vu de l'appréciation globale du parcours de l'étudiant (formation pratique sur site(s) qualifiant(s) et formation théorique en établissement de formation). Elle doit faire ressortir les acquisitions dans les quatre domaines de compétences définis pour le diplôme d'éducateur spécialisé.

Etablissement de formation :

Candidat :

**VII - Evaluation du parcours de formation par l'étudiant**

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the student's evaluation of their training journey. The box is currently blank.

ANNEXE V

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Modalités de certification du DC 1- La relation éducative spécialisée

Objectifs de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu	Durée de l'épreuve	Examineurs, correcteurs
<p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter une posture réflexive sur sa pratique professionnelle</li> <li>Mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'éducation spécialisée</li> </ul>	<p>Présentation du parcours de formation</p>	<p>Présentation orale par l'étudiant de l'analyse réflexive de son parcours de formation</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>3 travaux au choix (réécits, notes de stage, fiche de lecture...) intégrés au livret de formation</p> <p>Coefficient : 1</p> <p>Soutenance orale : 1</p>	<p>Soutenance orale : 30 mn</p> <p>Présentation : 10 mn</p> <p>Echanges : 20 mn</p>	<p>Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>
<p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <p><b>Objectifs généraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel en montrant l'articulation entre théorie et pratique</li> <li>Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche</li> <li>Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appréhender la relation éducative spécialisée dans une démarche éthique</li> <li>Faire le lien entre son engagement professionnel, les apports théoriques et cliniques et les propositions éducatives</li> <li>Observer, rendre compte et analyser des situations éducatives</li> <li>Formuler une problématique éducative</li> <li>Proposer des actions éducatives à partir des besoins des personnes</li> </ul>	<p>Mémoire de pratique professionnelle</p>	<p>Le mémoire de pratique professionnelle doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation de connaissances méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale</p>	<p>Epreuve en centre d'examen organisée par le rectorat</p> <p>Ecrit de 40 à 45 pages (hors annexes)</p> <p>Coefficient : 1</p> <p>Ecrit : 1</p> <p>Soutenance orale : 1</p> <p>Le mémoire est noté par les membres du jury avant la soutenance. La note est attribuée avant l'audition du candidat.</p>	<p>Soutenance orale : 40 mn</p> <p>Présentation : 10 mn</p> <p>Echanges : 30mn</p>	<p>Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>

Certification du DC 1 : moyenne des 3 notes



**Modalités de certification du DC 2- Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés**

Objectifs de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu	Durée de l'épreuve	Examineurs, correcteurs
<p>Evaluer la capacité du candidat à mobiliser des connaissances théoriques en lien avec les champs disciplinaires concernés</p> <p>Mobiliser la méthodologie de la conception et de la conduite de l'action socioéducative</p>	<p><b>Etude de situation individuelle ou collective</b></p>	<p>A partir d'une situation transmise au candidat par l'établissement de formation : Elaboration d'une synthèse de situation éducative, d'un diagnostic socioéducatif et d'une proposition éducative ou Dissertation sur une question éducative</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Epreuve écrite: coef 1</p>	<p>4 heures</p>	<p>Un formateur ou un universitaire</p>
<p>Evaluer la capacité du candidat à mobiliser la méthodologie de conception et de conduite de projet</p> <p>Analyser son positionnement professionnel dans le projet éducatif spécialisé</p>	<p><b>Projet éducatif spécialisé</b></p>	<p>Présentation d'un projet socio-éducatif à dimension culturelle, artistique... réalisé collectivement pendant la formation et soutenance orale individuelle</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Ecrit de 10 à 12 pages</p> <p>Coefficient : Ecrit collectif : 1 Soutenance orale individuelle : 1</p>	<p>Soutenance orale : 30 mn Présentation : 10 mn Echanges : 20 mn</p>	<p>Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>

**Certification du DC 2 : moyenne des 3 notes**

**Modalités de certification du DC 3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle**

<b>Objectifs de l'épreuve</b>	<b>Intitulé de l'épreuve</b>	<b>Définition de l'épreuve</b>	<b>Cadre de l'épreuve et lieu</b>	<b>Durée de l'épreuve</b>	<b>Examineurs, correcteurs</b>
Évaluer la capacité du candidat à Rédiger et transmettre de l'information	<b>Elaboration d'une communication professionnelle</b>	A partir d'une situation rencontrée lors d'une période de formation pratique, élaboration d'une communication professionnelle pour un destinataire cible	Etablissement de formation Coefficient : Soutenance orale : 1	Soutenance orale : 30 mn Présentation : 10 mn Echanges : 20 mn	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
Évaluer la capacité du candidat à Analyser un ou plusieurs enjeux du travail d'équipe et de la dynamique institutionnelle	<b>Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles</b>	Dossier élaboré à partir de pratiques professionnelles sur les enjeux du travail d'équipe permettant de montrer les liens entre les dynamiques institutionnelles, le travail d'équipe et l'accompagnement des personnes	Etablissement de formation Dossier de 8 à 10 pages Coefficient : Écrit : 1 Soutenance orale : 1	Soutenance orale : 30 mn Présentation : 10 mn Echanges : 20 mn	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Certification du DC 3 : moyenne des 3 notes</b>					

**Modalités de certification du DC 4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux**

Objectifs de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu	Durée de l'épreuve	Examineurs, correcteurs
<p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <p>Connaître, analyser un environnement institutionnel et à s'y situer en situation professionnelle</p> <p>Utiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel et partenarial en situation professionnelle (politiques sociales et dispositifs)</p> <p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <p>Connaître les politiques sociales</p> <p>Se positionner dans un travail partenarial</p> <p>Participer à une réflexion collective</p>	<p><b>Analyse d'une problématique territoriale ou partenariale</b></p>	<p>A partir d'un questionnement de terrain, d'une intervention observée ou à laquelle a participé l'étudiant en formation pratique, analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Dossier écrit entre 8 et 10 pages</p> <p>Coefficient : Ecrit : 1 Soutenance orale : 1</p>	<p>Soutenance orale : 30 mn Présentation : 10 mn Echanges : 20 mn</p>	<p>Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>
<p>Evaluer la capacité du candidat à :</p> <p>Connaître les politiques sociales</p> <p>Se positionner dans un travail partenarial</p> <p>Participer à une réflexion collective</p>	<p><b>Contrôle de connaissances sur les politiques sociales</b></p>	<p>Devoir sur table</p> <p>Portant sur les connaissances des politiques sociales et élaboration d'une proposition d'action partenariale ou d'une aide à la décision</p>	<p>Etablissement de formation</p> <p>Coefficient : Ecrit : 1</p>	<p>4 heures</p>	<p>un formateur ou un universitaire</p>
<p><b>Certification du DC 4 : moyenne des 3 notes</b></p>					

ANNEXE VI

ATTESTATION DESCRIPTIVE DU PARCOURS SUIVI

**Formation préparatoire au diplôme d'État d'éducateur spécialisé**

Le directeur de l'établissement de formation :

Atteste que

INFORMATIONS SUR L'ÉTUDIANT	
Nom(s) patronymique:	
Prénom(s):	
Date de naissance:	
Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible):	

À accompli un parcours de formation dont le descriptif figure dans l'annexe jointe (annexe a)

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA FORMATION:	
Autorités responsables de la formation et de la certification	<p><u>Pour la formation:</u> Ministère chargé des affaires sociales Ministère chargé de l'enseignement supérieur</p> <p><u>Pour la certification:</u> Ministère chargé des affaires sociales Ministère chargé de l'enseignement supérieur</p>
Conditions d'accès à la formation	<p>Dossier de candidature et entretien pour les candidats devant remplir au moins une des conditions suivantes:</p> <p>a) Être titulaire du baccalauréat; b) Ou être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV; c) Ou bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.</p>
Durée du parcours complet	6 semestres
Niveau du diplôme	Diplôme du premier cycle au grade de licence Niveau II du RNCP 180 crédits européens
Le diplôme d'État atteste de la maîtrise de quatre domaines de compétences (DC)	<p>DC 1: La relation éducative spécialisée DC 2: Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés DC 3: Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle DC 4: Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux</p>

Année académique

Fait à le

Attestation délivrée en application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté SSAA1812297A au diplôme d'État d'éducateur spécialisé.

ANNEXE A

DESCRIPTIF DU PARCOURS SUIVI

INFORMATIONS SUR L'ÉTUDIANT	
Nom(s) patronymique:	
Prénom(s):	
Date de naissance:	
Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible):	
Domaines de compétences validés préalablement l'entrée en formation (suite au positionnement des acquis conformément à l'article 5 de l'arrêté SSAA1812297A relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants)	DC1 <input type="checkbox"/> DC2 <input type="checkbox"/> DC3 <input type="checkbox"/> DC4 <input type="checkbox"/> Précision(s) sur les raisons justifiant la validation de ces DC

SEMESTRE 1    2    3    4    5    6 (entourer le choix)

INTITULÉS DES MODULES de formation	DOMAINES DE COMPÉTENCES correspondants	CRÉDITS EUROPÉENS correspondants

Date

Cachet

Signature

Attestation délivrée en application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté SSAA1812297A relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé

ANNEXE VII

SUPPLÉMENT AU DIPLÔME

Le présent supplément au diplôme (annexe descriptive) suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Le supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la « transparence » internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLÔME		
1.1	Nom(s) patronymique:	
1.2	Prénom(s):	
1.3	Date de naissance:	
1.4	Numéro d'identification de l'étudiant (si disponible):	

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLÔME		
2.1	Intitulé du diplôme	Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
2.2	Principaux domaines d'études couverts par le diplôme	Science humaines et sociales, droit, économie Méthode et techniques professionnelles en travail social Connaissances des politiques sociales (enjeux, interactions, acteurs, dispositifs...) Analyse pluridisciplinaire des situations individuelles, collectives et de territoire
2.3	Nom et statut de l'autorité ayant délivré le diplôme	Ministère chargé des affaires sociales
2.4	Date de délivrance du diplôme/cachet de l'autorité	
2.5	Nom et statut de l'établissement dispensant la formation	
2.6	Langue(s) de formation/d'examen	

3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DE DIPLÔME		
3.1	Niveau du diplôme	diplôme du premier cycle au grade de licence niveau II du RNCP 180 crédits européens
3.2	Durée officielle du programme	6 semestres
3.3	Conditions d'accès	Dossier de candidature et entretien pour les candidats devant remplir au moins une des conditions suivantes: a) Être titulaire du baccalauréat; b) Ou être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV; c) Ou bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation..

4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET LES RÉSULTATS OBTENUS		
4.1	Organisation des études	(régime de formation de l'étudiant) <input type="checkbox"/> initiale <input type="checkbox"/> continue
4.2	Exigences du programme	<p>Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé atteste des compétences nécessaires pour accompagner, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.</p> <p>L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique dans le respect de l'altérité. Il favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles. Il s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.</p> <p>L'éducateur spécialisé exerce les fonctions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établissement d'une relation éducative;</li> <li>- accompagnement éducatif de la personne et du groupe;</li> <li>- conception, conduite et analyse d'une action socio-éducative au sein de l'équipe;</li> <li>- veille professionnelle et transmission.</li> </ul> <p>Pour exercer ces fonctions, les compétences visées sont:</p> <p><b>Domaine de compétences 1 - La relation éducative spécialisée</b></p> <p><i>Relation éducative dans l'accompagnement social et éducatif spécialisé:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueillir la personne dans le respect de sa singularité et dans une démarche éthique</li> <li>- instaurer une relation éducative</li> <li>- identifier et analyser les besoins, les attentes et les ressources de la personne ou du groupe</li> <li>- développer une compréhension de la situation de la personne</li> <li>- assurer une fonction d'étayage et de repère dans une dimension éthique</li> <li>- accompagner la personne dans la compréhension et l'appropriation du cadre et des règles</li> <li>- contribuer au développement et au maintien de l'autonomie de la personne</li> <li>- accompagner à l'exercice de la citoyenneté</li> </ul> <p><i>Cadre de l'accompagnement social et éducatif spécialisé:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser le cadre adapté à la rencontre</li> <li>- se saisir des espaces et des temps non formalisés</li> <li>- créer des espaces et des temps propices au travail éducatif</li> <li>- utiliser le quotidien individuel et collectif comme support à la relation éducative</li> </ul> <p><i>Pour la participation et mobilisation des personnes:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer les conditions pour mobiliser les ressources de la personne, de la famille, du groupe et de l'environnement pour l'accompagnement éducatif</li> <li>- rechercher et soutenir la participation de la personne dans l'accompagnement éducatif</li> <li>- créer les conditions pour que la personne soit auteure de ses projets</li> <li>- favoriser l'expression de la personne</li> <li>- soutenir la personne dans l'accès à ses droits</li> <li>- favoriser le développement des capacités de la personne</li> <li>- favoriser les interactions dans un groupe</li> <li>- favoriser et soutenir les dynamiques collectives</li> </ul> <p><b>Domaine de compétences 2 - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés</b></p> <p>Associer la personne au suivi des actions mises en place tout au long de son parcours  Créer les conditions de la participation de la personne dans les différentes étapes de l'accompagnement éducatif  Observer, analyser et rendre compte des situations éducatives  Établir un diagnostic socio-éducatif partagé  Co-construire avec la personne, ou son représentant, un projet d'accompagnement à partir d'une analyse partagée de la situation  Concevoir un projet socio-éducatif  Concevoir et mettre en œuvre l'animation du quotidien  Mettre en œuvre une intervention socio-éducative individuelle ou collective  Mettre en œuvre le suivi du projet socio-éducatif et évaluer les effets des actions menées  Réajuster ses pratiques dans le cadre du projet socio-éducatif</p> <p><b>Domaine de compétences 3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle</b></p> <p>S'inscrire dans un travail d'équipe et dans une dynamique institutionnelle  Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative  Présenter un projet socio-éducatif  Élaborer, gérer et transmettre de l'information dans un cadre éthique et dans le respect des droits des personnes  Rédiger des écrits professionnels  Appréhender et mobiliser l'environnement numérique  Représenter le service, l'établissement, l'institution</p> <p><b>Domaine de compétences 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux</b></p> <p>Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre du projet socio-éducatif  Construire et entretenir une relation partenariale  S'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques  Contribuer à la réflexion, la formalisation et l'utilisation d'outils d'évaluation  Développer, partager ses connaissances professionnelles  Rendre compte de l'expérience de terrain pour aider à l'évaluation des dispositifs de politiques publiques et à la mise en œuvre des droits fondamentaux.</p>

4.3 Précisions sur le programme			
Enseignements/modules de formation		Domaine de compétences	Crédits ECTS
<b>SEMESTRE 1</b>			
<b>SEMESTRE 2</b>			
<b>SEMESTRE 3</b>			
<b>SEMESTRE 4</b>			
<b>SEMESTRE 5</b>			
<b>SEMESTRE 6</b>			
<b>Épreuves de certification</b>			
Présentation du parcours de formation (soutenance orale) Mémoire de pratique professionnelle (présentation écrit et soutenance oral)		DC 1	
Projet éducatif spécialisé (présentation écrite et soutenance orale) Étude de situation individuelle ou collective (écrit)		DC 2	
Élaboration d'une communication professionnelle (écrit); Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles (présentation écrite et soutenance orale)		DC 3	
Dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale (présentation écrite et soutenance orale) Épreuve de contrôle de connaissances sur les politiques sociales (écrit)		DC 4	
	<b>Total</b>	<b>6 semestres</b>	<b>180</b>
4.3.1	Enseignements complémentaires (éventuellement)		



4.4. *Système de notation, et si possible informations concernant la répartition des notes: NON APPLICABLE*

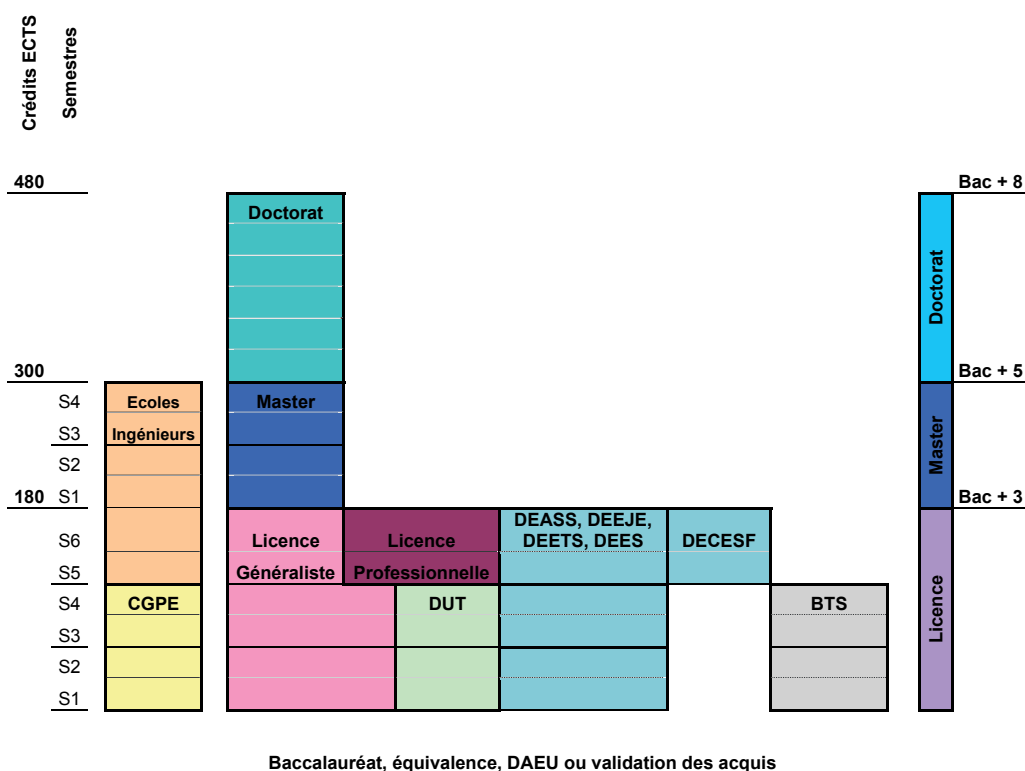
4.5. *Classification générale du diplôme: Non applicables (mentions)*

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLÔME		
5.1	Accès à un niveau d'études supérieur:	Admission sur dossier: Master 1 Admission sur épreuves: CAFDES Admission sur dossier et entretien: DEIS
5.2	Statut professionnel (si applicable)	RNCP: niveau 2 Niveau européen: 6

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
6.1	Informations complémentaires sur le parcours de l'étudiant:	6.1.1 Lieux de formation pratique: - première période de formation pratique (au moins 8 semaines /sur un ou deux sites qualifiants): - deuxième et troisième périodes de formation pratique (52 semaines au total):  6.1.2 Séjour(s) à l'étranger:  6.1.3 Régime des études:
6.2	Autres sources d'information	Site internet de l'établissement:  Site internet du ministère:

7. CERTIFICATION DU SUPPLÉMENT		
7.1	Date:	
7.2	Signature	
7.3	Qualité du signataire	
7.4	Tampon ou cachet officiel	

8. INFORMATION SUR LE SYSTÈME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



## ANNEXE VIII

### PLAN DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE FORMATION SOCIALE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE R.451-28-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Cette demande d'autorisation d'ouverture de formation ne constitue pas une demande de soutien financier et ne se substitue pas à l'agrément prévu à l'article R.451-5 du code de l'action sociale et des familles.

#### 1. Identité de la formation

##### 1.1. Établissement :

*Nom de l'établissement, adresse, numéro de téléphone*

##### 1.2. Délocalisation(s) éventuelle(s) :

*Préciser les sites géographiques où sont dispensés les enseignements*

##### 1.3. Directeur d'établissement :

*Nom du directeur d'établissement, adresse électronique, numéro de téléphone*

##### 1.4. Recensement d'un conventionnement avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) :

*Préciser l'existence d'un conventionnement liant l'établissement de formation à un EPSCP partenaire, et avec quelle université ou quel établissement, quelle UFR (au sens de l'article 33 de la loi n° 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche – article L. 612-3 du code de l'éducation).*

##### 1.5. Partenariats éventuels :

*Partenariats académiques (EPL, universités), professionnels, régionaux, nationaux ou internationaux*

##### 1.6. Diplôme(s) d'État proposé(s) :

##### 1.7. Responsable(s) de la formation pour chaque diplôme proposé :

*Nom, adresse électronique, numéro de téléphone*

#### 2. Présentation de l'établissement et de l'offre de formation actuelle

##### 2.1. L'établissement :

- *historique de l'établissement*
- *contexte économique et social du territoire*
- *ressources matérielles de l'établissement*

##### 2.2. Offre de formation actuelle :

- *offre de formation actuelle proposée*
- *historique de l'offre de formation en travail social*
- *bref descriptif (objectifs professionnels)*
- *place de la formation dans le contexte régional et national*
- *nature et contenu d'un conventionnement liant l'établissement à un EPSCP partenaire (joindre convention en cours) (Joindre une annexe relative aux effectifs et au suivi des étudiants)*

#### 3. Projet pédagogique et parcours de formation proposé(s)

Eléments attendus :

- *offre de formation envisagée*
- *articulation des formations avec des formations de même niveau (à l'échelle de l'établissement ou inter établissements)*
- *justification des formations choisies (vivier d'enseignants, de formateurs, contexte local, historique de l'établissement,...)*
- *positionnement de l'offre de formation menant au diplôme du premier cycle au grade de licence dans l'offre globale de l'établissement et à l'échelle académique et régionale (dans le cadre du bac – 3, bac + 3)*
- *effectifs prévisionnels d'étudiants*

#### 4. Pilotage de la formation

Eléments attendus :

- la liste des enseignants/formateurs issus du **monde professionnel** (en indiquant leur origine, niveau de responsabilité, titres détenus); la liste des enseignants/formateurs issus du **monde académique** avec leur statut et leur appartenance (en précisant leur rôle et leurs responsabilités dans l'équipe pédagogique)
- la liste/part des **enseignants-chercheurs** issus d'établissements d'enseignement supérieur intervenant dans la nouvelle formation (à partir du conventionnement Etablissements/EPSCP conclu)
- **l'adossement à la recherche** : publications du corps enseignant et des intervenants, part des docteurs et des HDR dans la formation, laboratoires de recherche
- la **mutualisation** des enseignements au sein de la formation, avec d'autres formations de l'établissement, avec d'autres établissements, dans le cadre du conventionnement établissement/EPSCP
- l'existence de relations formalisées avec le monde professionnel concerné (au travers de conférences, ateliers et forums associant des professionnels du secteur du travail social)

#### 5. Modalités de mise en œuvre du cursus conduisant au nouveau diplôme

Eléments attendus :

- description de la **démarche qualité** et d'**évaluation des enseignements** (conséquences pour l'amélioration de la formation). L'autoévaluation doit être pilotée au niveau des instances de direction des établissements comme outil d'appropriation de la formation.
- constitution et rôle des **instances de représentations des usagers, des professionnels et des personnalités extérieures**.
- existence d'un dispositif de **suivi de cohorte et d'insertion des diplômés** : permet de vérifier l'adéquation entre les objectifs annoncés en termes de compétences attendues et de métiers visés et les taux d'insertion ou de poursuite d'études des étudiants.
- existence de modalités pédagogiques permettant l'accueil et **l'accompagnement de publics diversifiés, garantissant le droit à l'égalité des chances** (étudiants en situation de handicap, publics défavorisés).
- mise en place de dispositifs **d'aide à la réussite** : informations des étudiants au cours de la formation, accompagnement par des enseignants-référents ou autres modalités, prise en charge des étudiants ayant des difficultés pédagogiques.
- mise en place de dispositifs **d'aide à l'orientation** : organisation et efficacité des passerelles, procédures de réorientation et d'accompagnement de la mobilité.
- **ouverture internationale** : politique conduite au niveau de l'établissement et de la formation, effectif et profil des étudiants concernés par les flux entrants et sortants.
- recours aux **technologies de l'information et de la communication** et place du numérique dans l'organisation de la formation.
- **transparence des informations** sur l'offre de formation (site web, livret étudiant, affichages, réunions lors de périodes charnières du cursus).

**Pour les établissements placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, avis du recteur sur la capacité de l'établissement à mettre en œuvre le cursus conduisant au diplôme :**

**Pour les établissements qui ne sont pas placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, avis du préfet de région et du recteur sur la capacité de l'établissement à mettre en œuvre le cursus conduisant au diplôme<sup>1</sup> :**

<sup>1</sup> Conformément à l'article R.451-28-3 du code de l'action sociale et des familles.